

**Sujet :** [INTERNET] Aire de Grand Passage des Gens du Voyage

**De :** Matthieu SONNIC <horus1983\_10@hotmail.com>

**Date :** 12/03/2024 10:13

**Pour :** "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

*Madame, Monsieur,*

*je tiens, par ce mail, à m'opposer à la réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage.*

*Dans un premier temps, je tiens à rappeler une notion importante de notre démocratie: la séparation de l'Eglise et de l'Etat datant du 9 décembre 1905. Au terme de cette loi, l'Etat s'est désolidarisé de l'entretien des biens appartenant à l'Eglise. Il revenait ainsi à l'Eglise et à ses fidèles d'assurer l'entretien de ces biens.*

*Et là, nous imposons à notre commune (2445 habitants lors du dernier recensement en 2015) la réalisation d'une aire qui permettra d'accueillir des rassemblements évangélistes, donc religieux. De plus, cette aire n'a aucune raison de nous être imposée.*

*Dossier DUP, page 13 : 3° Des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.*

Le schéma départemental définit les conditions dans lesquelles l'Etat intervient pour assurer le bon déroulement des rassemblements traditionnels occasionnels et des grands passages.

Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Celui-ci définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage.

*Cette aire est appelée également à accueillir entre 50 et 200 caravanes. Soit. Hors, le problème qui va apparaître est simple. Les familles des gens du voyage ne se mélangent pas. Si un groupe de 10 caravanes vient s'installer sur cette aire et qu'un second groupe, appartenant à une autre famille arrive, ce second groupe ne se mélangera pas et viendra s'installer sur d'autres terrains, c'est-à-dire des terrains de la commune, où les connexions électriques ne sont pas aux normes (risques d'incendies, risques d'électrocutions), les connexions au réseau d'eau ne respectent pas les obligations imposées aux gens vivant sur la commune (restrictions en cas de canicule). Les habitants de la commune seront les premiers à en pâtir. Enfin, les problèmes liés à l'hygiène et à l'environnement. On nous martèle sans fin de respecter l'environnement, hors il faut voir dans quel état sont laissés les aires au départ de leur occupants. Sur qui va retomber les surcoûts liés à la remise en état de cette aire? l'évacuation des déchets?*

*Ensuite, toujours selon le DUP, il est signifié page 15 que 78% des parcelles constituant cette aire seront des champs cultivés. Cette décision est ubuesque. Alors que le monde paysan est en crise, alors que de nombreux agriculteurs préfèrent mettre fin à leurs jours car ils ne s'en sortent plus, l'Etat se propose de racheter, pour une somme dérisoire des terrains ou pire, à exproprier ces personnes, tout cela pour permettre à des personnes de venir passer quelques jours au bord de la mer, faire du prosélytisme et ne pas respecter les communes aux alentours. Nous parlons d'une zone de 4Ha minimum, c'est énorme.*

*Je ne parle évidemment pas des pertes financières concernant le foncier des communes environnantes, ni des*

*nuisances quand vous avez des fourgons qui passent régulièrement dans les rues pour, soit vendre des prestations (humm), soit faire du repérage. Cette aire va coûter la bagatelle de 1429500€ (DUP page 32), financé sur nos impôts. Cet argent ne serait-il pas mieux investi dans des projets utiles aux habitants des communes impactées? Ne pourrait-il pas servir à financer une partie de la rénovation de la route la Jarne-Angoulins? à la construction d'une piste cyclable sécurisée sur ce même axe?*

*Enfin, étant parent, je vois d'un mauvais oeil cette installation, car les infrastructures de la commune (city-park, terrains de foot ou parc du centre-bourg) risquent fort d'être "investis" par les enfants des voyageurs. Cela se passe déjà en été, quand les terrains de foot sont inaccessibles ou que le city-park est occupé sans que les enfants de la commune puissent en profiter.*

*Nous vivons dans une commune calme. Nous tenons à conserver ce calme. Les décideurs de cette implantation ne vivent pas sur la Jarne, c'est impossible.*

*Merci de respecter le souhait de la majorité des habitants de la Jarne qui ne souhaitent pas de cette aire.*

*Merci de tenir compte de ce mail*

*Cordialement,*

*Matthieu SONNIC*